



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 14ème législature

### gynécologues

Question écrite n° 16766

#### Texte de la question

Mme Martine Lignières-Cassou attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur le manque de praticiens en gynécologie médicale sur le territoire national. En effet, aujourd'hui, un grand nombre de gynécologues s'apprêtent à partir à la retraite sans que leur relève ne soit assurée. Pourtant leur rôle est primordial puisqu'il permet, notamment aux femmes, d'avoir un accès aux moyens de contraception, de prévention et de dépistage de certaines maladies telles que le cancer ou les maladies sexuellement transmissibles. Alors que l'on incite régulièrement les femmes à consulter des gynécologues dans un souci de prévention des maladies, on ne leur donne pas les moyens d'y avoir accès puisque seulement 20 à 30 postes d'internes sont nommés chaque année sur l'ensemble du territoire, ce qui paraît bien faible au vu de la demande (30 millions de femmes sont aujourd'hui en âge de consulter un gynécologue). En 2010, 12,2 % des jeunes femmes de 20 à 24 ans déclarent ne pas avoir de suivi gynécologique habituel, contre 6,9 % en 2000. Aussi, elle lui demande de bien vouloir l'informer des mesures qu'elle compte prendre pour pallier le manque important de spécialistes en gynécologie médicale et préserver, ainsi, la santé des femmes.

#### Texte de la réponse

Le Gouvernement attache une grande importance au maintien de la profession de gynécologie médicale. En effet, la santé des femmes est une priorité majeure. Les femmes sont attachées à avoir un gynécologue médical. Une enquête publiée en mars 2010 a d'ailleurs démontré que sur un échantillon de 3 000 femmes, 93 % des interrogées souhaitent être suivies par un gynécologue médical pour ses compétences et 60 % parce qu'elles lui font confiance. Plus de 60 % des femmes consultent une fois par an. Le gouvernement souhaite donc garantir aux Françaises la possibilité d'accéder à un gynécologue médical quand elles le souhaitent. Ainsi, plusieurs réponses ont été apportées concernant la situation démographique de la profession de gynécologue médical. La première mesure est de consolider le DES de gynécologie médicale en tant que spécialité médicale à part entière : le projet de décret qui visait à rendre automatique l'agrément pour la gynécologie médicale des services de gynécologie obstétrique a été retiré. Le nombre de postes offerts à l'issue des épreuves classantes nationales en gynécologie médicale a été porté de 122 entre 2010-2011 et 2014-2015 à 153 entre 2012-2013 et 2016-2017. Enfin, pour permettre une répartition plus équilibrée de ces professionnels, le Gouvernement s'est engagé sur la signature de 1 500 contrats d'engagements de service public d'ici 2017 : les bénéficiaires de ce contrat s'engagent à exercer leurs fonctions, à compter de la fin de leur formation, dans des lieux d'exercice spécifiques proposés dans des zones où la continuité des soins fait défaut pour une durée minimale équivalente à celle correspondant au versement de l'allocation (avec un engagement minimum de deux ans). Ce dispositif a été conçu dans le but de renforcer l'offre de soins de premier recours sur le territoire ; il offre donc la possibilité d'accompagner très tôt les étudiants en médecine qui souhaitent s'orienter vers la gynécologie médicale.

#### Données clés

**Auteur :** [Mme Martine Lignières-Cassou](#)

**Circonscription :** Pyrénées-Atlantiques (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 16766

**Rubrique :** Professions de santé

**Ministère interrogé :** Affaires sociales et santé

**Ministère attributaire :** Affaires sociales et santé

**Date(s) clé(s)**

**Question publiée au JO le :** [29 janvier 2013](#), page 905

**Réponse publiée au JO le :** [9 avril 2013](#), page 3797